

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du volet 1 de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2020-2022 de la Baie-James

Chibougamau, le 4 novembre 2020 – Tourisme Baie-James est fier de lancer l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) de la Baie-James renouvelé pour 2020-2022 en ouvrant l'appel à projets de son volet 1 – Post COVID-19.

Le volet 1 de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) vise à soutenir financièrement l'adaptation des entreprises à la réalité de la saison touristique se déroulant dans un contexte de pandémie. Pour être admissibles au volet 1, les entreprises doivent offrir une activité ou un service touristique durant la saison touristique actuelle 2020-2021, et ce, si les autorités sanitaires le permettent.

Les projets admissibles visent à rendre conforme aux plans sanitaires proposés par le gouvernement du Québec ou un partenaire de ce dernier, l'espace dédié à la clientèle touristique et aux employés des entreprises touristiques admissibles.

Il est à noter que les projets provenant des secteurs de la restauration, du commerce de détail, de l'accueil, des jeux de hasard et de la vente et consommation d'alcool ne sont pas admissibles.

L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable (subvention) dont le pourcentage maximal accordé à un projet est de 100 % des coûts réels admissibles pour un maximum de 2 500 \$ par requérant. Les dépenses admissibles sont rétroactives au 1^{er} avril 2020.

Pour plus d'informations et pour valider votre admissibilité, veuillez contacter madame Krystal Hotte, agente de développement touristique au 418 748-8140, poste 230 ou par courriel : khotte@tourismebaiejames.com.

La date limite de dépôt des projets du volet 1 est le 31 mars 2021 ou jusqu'à l'épuisement des fonds réservés à ce volet.

Rappelons que le ministère du Tourisme a récemment annoncé l'attribution d'une enveloppe de 483 000 \$ à Tourisme Baie-James dans le but de soutenir des projets de développement de l'offre touristique d'entreprises situées à la Baie-James qui subissent les effets de la pandémie. Les sommes allouées seront disponibles par le biais de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) de la Baie-James 2020-2022. Celles-ci seront réparties dans deux volets soit le volet 1 dont fait l'objet le présent communiqué et le volet 3 en lien avec le développement de l'offre touristique qui sera lancé au courant de l'automne 2020. Tourisme Baie-James est fier de compter sur l'appui financier de la Société de développement de la Baie-James dans le cadre de cette entente.

-30-

Informations :

Isabelle Milord, directrice générale
Tourisme Baie-James
(418) 748-8140, poste 222